

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/98/8-C/2
27 mars 1998
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES - SRI LANKA 5346.04

Aide aux personnes déplacées

Durée du projet	Douze mois
Nombre de bénéficiaires	50 000
Coût des produits alimentaires pour le PAM	2 562 525 dollars
Coût total pour le PAM	3 187 699 dollars
Coût total estimatif	6 057 699 dollars
Quantités de produits fournies par le PAM	8 578 tonnes

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En mars 1998, un dollar E.-U. équivalait à 61,60 roupies sri-lankaises.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: J. Cheng Hopkins tel.: 6513-2209

Coordonnateur principal (programmes): S. Malik tel.: 6513-2334

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



1. Les troubles intérieurs, qui ont éclaté dans le nord-est de Sri Lanka en 1983, se sont aggravés en juin 1990, provoquant des déplacements massifs de population; depuis, les combats se poursuivent sans relâche, ne laissant espérer aucune solution immédiate au conflit. Depuis février 1992, le PAM fournit une aide alimentaire d'urgence aux personnes déplacées les plus pauvres et les plus touchées par les troubles.
2. Au titre du présent projet, 50 000 personnes déplacées, hébergées dans 173 centres d'accueil de trois districts situés en dehors de la zone de conflit recevront une aide alimentaire de secours. Les bénéficiaires sont ceux qui, contraints de fuir leur foyer pour survivre, ont perdu tous leurs biens et se retrouvent sans aucun moyen de subsistance. Incapables de se tirer seuls d'affaires et sans parents ou amis en mesure de les aider, ils n'ont pas eu d'autre choix que de chercher refuge dans les centres d'accueil du gouvernement.
3. Le manque de terres dans l'île représente un obstacle majeur à la réinstallation des personnes déplacées. Seul un très petit nombre ont pu quitter les centres d'accueil pour s'établir sur des terres de l'Etat ou fournies par des organisations philanthropiques. La majorité des personnes déplacées qui demeurent dans les centres d'accueil ont peu de chance de trouver un emploi et sont essentiellement tributaires de l'aide de secours. Pour ces personnes, la seule solution viable à long terme est de rentrer chez elles une fois le conflit terminé.
4. Le Département des services sociaux du gouvernement a lancé une initiative visant à permettre aux femmes bénéficiaires d'acquérir des compétences utiles sur le marché du travail. Une fois formées, les femmes se voient accorder un crédit, financé par la vente des conteneurs de denrées alimentaires, afin de lancer leur propre micro-entreprise. Le gouvernement souhaite encourager les ONG à participer à cette activité. Celles-ci contribuent actuellement à la gestion de centres préscolaires et de dispensaires itinérants, ainsi qu'à la distribution de vêtements et de matériel pour abriter les personnes déplacées.
5. Le PAM fournira 7 300 tonnes de riz, 913 tonnes de légumineuses et 365 tonnes de sucre, et le gouvernement, 456 tonnes d'huile de coprah. La ration journalière individuelle se composera de 400 grammes de riz, 50 grammes de légumineuses, 20 grammes de sucre et 25 grammes d'huile de coprah.

